juristudiant
forum des étudiants en droit

Rattrapage Hors sujet ?

Par **Saroa**, le **14/06/2016** à **17:57**

Bonjour à tous

Je suis en première année de droit
Je viens de rentrer des rattrapages , je suis un peu stressée. Je voudrais vous demander votre avis sur mon plan et ma problématique.

Je suis tombée sur un commentaire de texte sur l'art 5 de la constitution de 1958 :

Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat.

Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

Ma problématique : Selon l'art 5 de la constitution de 1958 , pourquoi le rôle et la fonction du chef de l'état sont outrepassées malgré des mesures constitutionnelles ?

I. Un rôle garanti au sein de l'exécutif par l'art 5 de la constitution de 1958
A. Une fonction présidentielle arbitraire et représentative du chef de l'état

B. Le chef de l'exécutif , assureur du bon fonctionnement de l'appareil étatique

II. Un rôle contestée par l'art 5 de la constitution en raison d'une nuisance de l'appareil étatique et des pouvoirs publics

A. Une fonction du président quasi intouchable durant son mandat

B. Une consultation collectif pour sécuriser la continuité de l'appareil étatique

Merci de votre aide , je voudrais être sûre de ma copie , afin de ne pas avoir de surprise lors

de la correction. Je voudrais savoir si je suis hors sujet.

Merci d'avance pour vos réponses
Bonne soirée

Par **Camille**, le **14/06/2016** à **18:22**

Bonjour,
[citation]*Ma problématique :* ***[s]Selon l'art 5 de la constitution de 1958[/s]*** *, pourquoi le rôle et la fonction du chef de l'état sont outrepassées malgré des mesures constitutionnelles ?*
[/citation]
C'est ce que vous déduisez du texte de l'article 5, vous ?

Par **Saroa**, le **14/06/2016** à **19:29**

Citation :
Ma problématique : Selon l'art 5 de la constitution de 1958 , pourquoi le rôle et la fonction du chef de l'état sont outrepassées malgré des mesures constitutionnelles ?

C'est ce que vous déduisez du texte de l'article 5, vous ?

J'ai parler du rôle du président de la république " veiller au respect de la constitution qu'il peut saisir le juge constitutionnel"

Le président peut nommée des membres du conseil constitutionnel selon des affinités politiques = alors on peut se poser la question si cela peut nuire aux fonctionnement réguliers de l'état d'après l'alinéa
"Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat."

- J'ai parlé des pouvoirs exceptionnels de l'art 16 de la constitution qui peut menacé ou gravé les institutions de la République et la conséquence de sa mise en oeuvre.

J'ai parlé du rôle quasi irresponsable et intouchable durant son mandat avec la révision constitutionnelle du 23 février 2007

Et sa destitution s'il manque à ses devoirs , j'ai fait le lien avec l'art 68 et l'art 5 de la constitution de 1958.

J'ai parlé de la séparation des pouvoirs et la réaffirmation de l'autorité présidentielle qui tient

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

sa légitimité par la voie électorale du suffrage universel direct instauré en 1962.

J'ai parlé aussi de Nicolas Sarkozy : dans la nomination des président des chaines publiques durant son mandat présidentiel qui est une atteinte aux pluralisme et au bon déroulement de son autonomie. J'ai fait une distinction sur son omniprésence durant son mandat par rapport à son premier ministre François Fillon.

Et par rapport à l'intégralité territoriale : j'ai argumenté sur la mise en place de l'état d'urgence et sa procédure par rapport à un article de la constitution qui met en place une procédure quand les pouvoirs du président de la république et le territoire sont menacé

Par **Camille**, le **14/06/2016** à **19:55**

Re,
[citation]*J'ai parler du rôle du président de la république " veiller au respect de la constitution* ***qu'il peut saisir le juge constitutionnel****"*
[/citation]
Oui, mais ça (et la suite), ça n'est pas clairement écrit dans l'article 5 mais dans un autre article.
On dirait que vous avez "disserté" sur tous les articles (ou presque) mais pas sur l'article 5, ce qui était le sujet.

Par **Saroa**, le **14/06/2016** à **21:33**

Merci camille d'avoir répondu à mon message , cela me permet de savoir mes zones de difficultés. J'espère avoir au moins avoir la moyenne. Oh la la ...[smile17]

Je suis un peu déçue [smile7]

Bonne soirée

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés